

# RAPPORT D'ACTIVITÉ DAME MOSAÏK 2025



# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE</b>	<b>3</b>
1.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION	3
1.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE	4
1.3. PRINCIPAUX FINANCEURS	4
<b>PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT</b>	<b>5</b>
2.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT	5
2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT	6
<b>POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT</b>	<b>8</b>
3.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES	8
3.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE	17
3.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES	21
3.4. ABSENTEISME DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	25
3.5. SUIVI DE L'ACTIVITE	29
<b>VIE DE L'ETABLISSEMENT - FAITS MARQUANTS</b>	<b>33</b>
4.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2024 ET 2025 – FAITS MARQUANTS	33
4.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL	36
<b>PLAN D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE</b>	<b>39</b>
5.1. BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2025	39
5.2. ACTIONS PREVUES POUR 2026	41
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>42</b>
6.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS	42
6.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES	44
6.3. SECURITE, ABSENTEISME	44
6.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL	45
6.5. POLITIQUE DE FORMATION	50
<b>ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>53</b>
<b>ELEMENTS FINANCIERS 2025</b>	<b>56</b>
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	56
2. INVESTISSEMENTS	64

# PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE

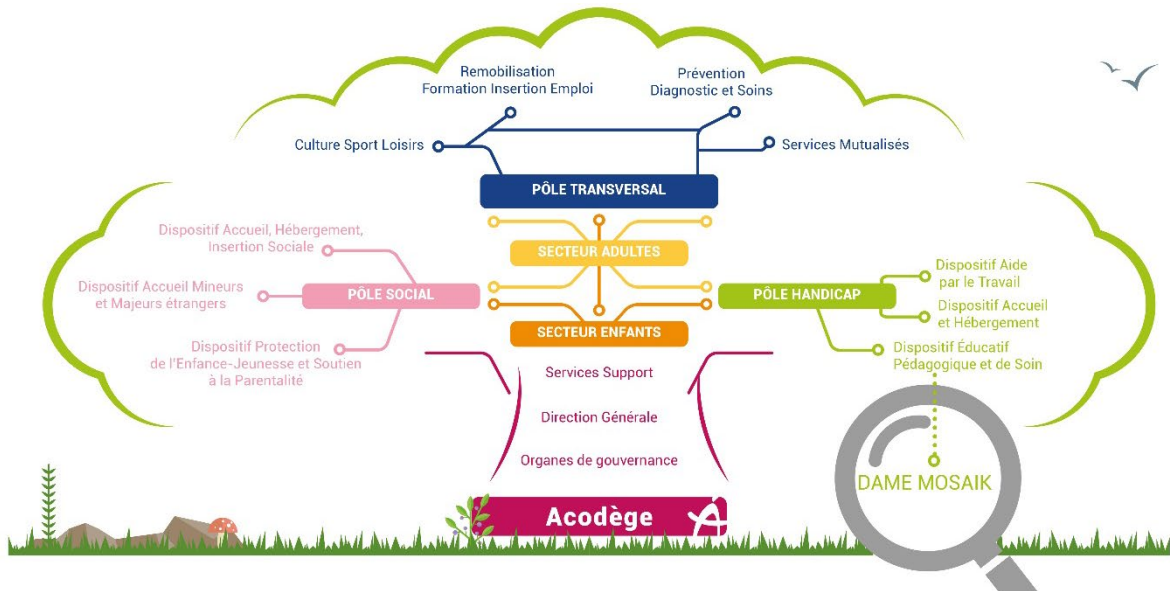


## I.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION

Raison sociale	Acodège
Siège Social	2 rue Gagnereaux - BP 61402 - 21014 DIJON Cedex
Adresse e-mail	acodege@acodege.fr
Statut juridique	Association Loi 1901 - Déclarée à la préfecture de Côte-d'Or : 19 novembre 1984
Parution au journal officiel	4 décembre 1984
Reconnue d'intérêt général	21 mars 2014
N° SIRET	333 695 922 004 63
N° FINESS	210984076
Identité de la personne morale	Claude Guillet, Président
Effectif au 31.12.2025	857 salariés 226 ouvriers (ESAT)
Budget	65 M€ (source 2025)
Nombre d'adhérents	116 (au 31.12.2025)
Nombre de bénéficiaires	5886 (source 2025)
Pour en savoir plus	<a href="http://www.acodege.fr">www.acodege.fr</a>

« L'émancipation par les liens »

## I.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE



## I.3. PRINCIPAUX FINANCEURS



### Dossier Usager Informatisé



## PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT



### 2.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement ou du service	DAME Mosaïk
Nom du directeur	Madame Véronique STEFF
Mode de financement	Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté
Adresse administrative	18 rue Saint Vincent de Paul - 21000 DIJON
Adresse antenne I	20 Boulevard des Gorgets – 21000 DIJON depuis le 4 janvier 2024
Adresse e-mail	<a href="mailto:damemosaik.ime@acodege.fr">damemosaik.ime@acodege.fr</a> <a href="mailto:damemosaik.sessad@acodege.fr">damemosaik.sessad@acodege.fr</a>
N° SIRET	333 695 922 00059 (IME) 333 695 922 005 47 (SESSAD)
N° FINESS	210 780 375 (IME) 210 987 137 (SESSAD)
Date d'arrêté de création	31 mars 1969 (IME) 10 mai 1993 (SESSAD)
Date de la dernière autorisation	Arrêté ARS/BFC/DA/2020-121 du 4 janvier 2021
Date de la dernière évaluation	2015, évaluation externe programmée du 4 au 6 février 2026
Dates du projet d'établissement	2022-2026 (validé en CVS le 19 janvier et en CA le 16 mars 2023)
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	209

Capacité de l'établissement ou du service	149 places autorisées (54 en PMO, 16 en hébergement, et 79 en accueil de jour)
Effectif salariés au 31.12.2025	106
Nombre de bénéficiaires (source 2025)	171
Nombre de bénévoles actifs	3 (association « lire et faire lire »)
Nombre de CVS (ou instances de participation) réalisés sur l'année	3 : 16/01, 15/05 et 16/10

## 2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT

Le DAME Mosaïk fait partie du Pôle Handicap de l'Acodège.

Au sein du secteur enfance, le DAME<sup>1</sup> Mosaïk concourt à la mission médico-éducative et pédagogique au sein du pôle handicap constitué notamment des autres établissements et services d'Acodège exerçant dans le champ médico-social. L'organisation en dispositif et la création du DAME Mosaïk date du 1er janvier 2021.

Son action le conduit également à travailler avec l'ensemble des acteurs du secteur social, de l'Éducation Nationale, du champ sanitaire ou de partenaires relevant du domaine sportif, artistique ou culturel.

Le DAME Mosaïk accueille et accompagne selon trois modalités différentes (Prestations en Milieu Ordinaire – PMO-, accueil de jour – AJ -, et en hébergement - HC) des enfants et adolescents présentant un trouble du développement intellectuel avec ou sans troubles associés, dans le cadre d'une prise en charge globale et pluridisciplinaire éducative, pédagogique et thérapeutique.

L'accompagnement mis en place, en concertation avec les familles, a pour objectif de favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives, corporelles et l'autonomie maximale quotidienne, sociale, et professionnelle des enfants et adolescents accueillis.

Les objectifs de l'accompagnement des enfants sont définis dans un Projet Personnalisé (PP) coconstruit avec les jeunes accompagnés et leurs représentants légaux.

Le DAME Mosaïk dispose d'une autorisation pour accompagner 54 jeunes en PMO et pour accueillir 16 jeunes en hébergement (unité de répit/internat) et 79 jeunes en accueil de jour.

Il est à noter que la répartition des places n'est en réalité pas si définie, l'unité de répit étant occupée majoritairement de façon séquentielle, c'est-à-dire entre 1 et 3 nuits par semaine. Les jeunes ne sont donc pas « internes » ou « demi-pensionnaires » mais ont pour beaucoup un

---

<sup>1</sup> DAME = Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif

double statut, selon les jours de la semaine. Ce sont donc 38 jeunes qui bénéficient de nuits à l'unité de répit sur les 99 jeunes accueillis fin 2025.

Au 31 décembre 2025, les jeunes accueillis en journée ou en hébergement ont entre 5 ans et 26 ans.

Le service PMO du DAME Mosaïk accompagne sur leurs lieux de vie des enfants et adolescents présentant un trouble du développement intellectuel, avec ou sans handicap associé (de la naissance à 20 ans) et résidant dans l'arrondissement de Dijon et jusqu'à 30 km alentour.

Au 31 décembre 2025, les jeunes accompagnés par le service PMO ont entre 1,5 ans et 19 ans.

Les missions du service PMO s'articulent autour de la prise en charge précoce et des prestations adaptées et diversifiées sur les lieux de vie de l'enfant, à l'école, à son domicile, ou au service, dans son environnement familial ou dans les structures de droit commun, et ce, en accord avec les familles et en lien avec les partenaires concernés.

Le service PMO propose et coordonne :

- Des prestations éducatives individuelles ou groupales, rééducatives et/ou thérapeutiques,
- Un accompagnement et un soutien à la scolarisation en milieu scolaire (en école maternelle ou élémentaire, en Unité d'Inclusion Scolaire (ULIS), primaire, collège, en Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), en collèges et lycées classiques (sections générales),
- Un accompagnement des familles et un soutien à la parentalité,
- La mise en œuvre de partenariats avec l'ensemble des intervenants et acteurs de droit commun impliqués dans l'accompagnement de l'enfant, conférant au service PMO une mission d'appui/ressource.

L'organisation en dispositif permet la construction de parcours plus modulaire pour les enfants, dont certains bénéficient à la fois du service de PMO, et/ou d'AJ, et/ou d'hébergement. L'objectif est de continuer le développement de ces accompagnements « mixtes » qui répondent aux besoins spécifiques des jeunes sortant ainsi d'une logique de « place ».

C'est la souplesse de notre proposition qui permettra à chacun de construire son parcours en fonction de ses choix et de ses particularités.

## POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT

### 3.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES

Effectif - Pyramide des âges— AJ/HC

	EFFECTIF PRESENT N-1		ADMISSIONS ENTREES N		SORTIES ANNEE N		EFFECTIF PRESENT au 31/12/2025	
	H	F	H	F	H	F	H	F
de 4 à 5 ans	0	0	1	0	0	0	1	0
de 6 à 10 ans	12	5	4	3	0	1	12	7
de 11 à 15 ans	16	17	3	1	0	1	21	11
de 16 à 17 ans	9	5	0	0	1	0	8	8
de 18 à 19 ans	11	5	0	0	1	1	5	5
de 20 à 24 ans	13	3	0	0	4	0	15	4
de 25 à 29 ans	1	1	0	0	1	1	1	1
<b>TOTAL / SEXE</b>	<b>62</b>	<b>36</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>63</b>	<b>36</b>
<b>Total H/F</b>	<b>98</b>		<b>12</b>		<b>11</b>		<b>99</b>	

## Effectif - Pyramide des âges— PMO

	EFFECTIF PRESENT N-I		ADMISSIONS ENTREES N		SORTIES ANNEE N		EFFECTIF PRESENT au 31/12/2025	
	H	F	H	F	H	F	H	F
de 0 à 5 ans	3	2	5	4	1		5	5
de 6 à 10 ans	16	10	7	1	3	4	15	7
de 11 à 15 ans	10	6			6		10	6
de 16 à 17 ans	2	3			1		1	3
de 18 à 19 ans	2	0			1		2	1
de 20 à 24 ans	0	0	1				1	
<b>TOTAL / SEXE</b>	<b>33</b>	<b>21</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>34</b>	<b>22</b>
<b>Total H/F</b>	<b>54</b>		<b>18</b>		<b>16</b>		<b>56</b>	

## Effectif - Pyramide des âges – DAME MOSAIK

	EFFECTIF PRESENT N-I	EFFECTIF PRESENT N
de 0 à 5 ans	5	11
de 6 à 15 ans	92	89
de 16 à 29 ans	55	55
<b>Total</b>	<b>152</b>	<b>155</b>

	EFFECTIF PRESENT N-I		ADMISSIONS ENTREES N		SORTIES ANNEE N		EFFECTIF PRESENT N	
	H	F	H	F	H	F	H	F
<b>TOTAL / SEXE</b>	<b>96</b>	<b>56</b>	<b>21</b>	<b>9</b>	<b>19</b>	<b>8</b>	<b>97</b>	<b>58</b>
<b>Total H/F</b>	<b>152</b>		<b>30</b>		<b>27</b>		<b>155</b>	

### Commentaires :

La répartition H/F présents au 31/12/2025 sur le DAME Mosaïk n'a quasiment pas évolué depuis l'année précédente : garçons 62,33 % et filles 37,67% ; la tranche d'âge majoritaire reste celle

des 6-15 ans. La répartition entre les tranches d'âge est relativement stable par rapport à l'an dernier.

La moyenne d'âge des jeunes admis en AJ-HC est de 8,73 ans quand celle des jeunes sortis est de 19,39 ans ; Le fonctionnement en dispositif permet plus d'agilité entre les différents modes d'accompagnement, notamment le passage de PMO à AJ privilégiant et autant que possible la précocité des prises en charge. Cette souplesse est très appréciable et contribue à prodiguer aux enfants un accompagnement adapté dès le plus jeune âge, ainsi l'âge moyen d'entrée a diminué entre 2024 et 2025, passant de 10 ans à 8,73 ans, avec une entrée d'un enfant de 5 ans.

La moyenne d'âge des jeunes admis en PMO est de 5,62 ans (contre 7,78 ans l'an dernier et en excluant l'atypie du jeune de 20 ans passé d'AJ à PMO) quand celle des jeunes sortis est de 10,61 ans. La diminution de l'âge d'entrée est liée à un travail mené en partenariat avec la MDPH pour favoriser la prise en charge précoce de tout-petits, le service PMO comptant parmi son équipe deux éducatrices de jeunes enfants.

La moyenne d'âge des jeunes présents en PMO au 31/12/2025 est de 10,36 ans.

La moyenne d'âge des jeunes présents en AJ/HC au 31/12/2025 est de 15,49 ans. Elle reste très élevée mais s'explique en partie par la présence de 21 jeunes adultes sous amendement Creton au 31 décembre 2025.

10 jeunes ont entre 18 et 19 ans au 31/12/2025, ce qui augure une augmentation importante du nombre de jeunes sous amendement Creton en 2026.

## Liste d'attente DAME

### LISTE D'ATTENTE au 31.12.2025

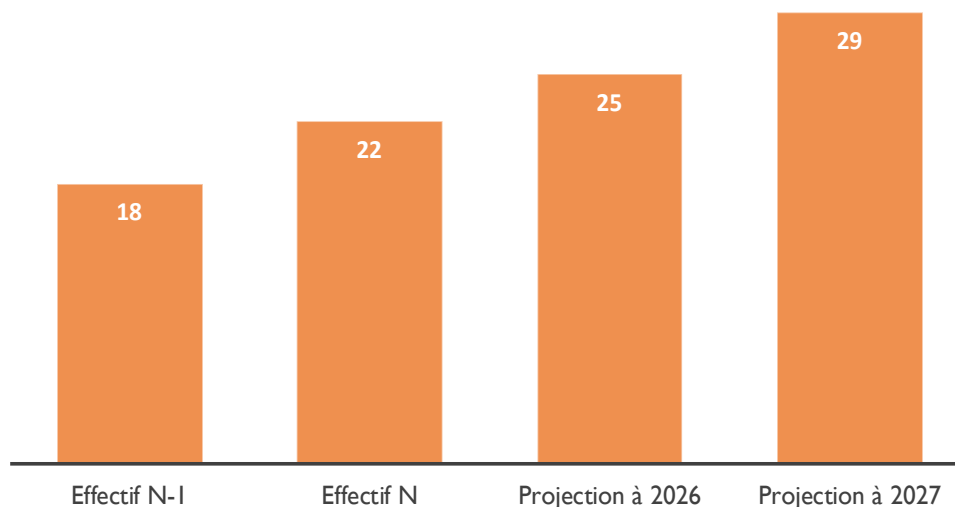
NOMBRE	DELAI MOYEN D'ATTENTE
101	1,24

Commentaires : au 31 décembre 2025, la liste d'attente du DAME Mosaïk compte 101 enfants, dont 18 sont en attente d'une place en accueil de jour et 75 en attente d'un accompagnement en PMO et 18 enfants ont la double orientation PMO/AJ-HC. La liste d'attente est stable par rapport à 2024. Ces données sont issues de Viatrajectoire.

Le délai moyen d'attente en accueil de jour est de 1,46 années. La moyenne d'âge des enfants en attente d'une place en accueil de jour est de 9,6 ans.

Le délai moyen d'attente en PMO est de 1,16 années. La moyenne d'âge des enfants en attente d'une place en PMO est de 9,7 ans.

## Jeunes Adultes Maintenus en Amendement Creton (JAMAC)



### Commentaires :

Il s'agit ici d'une projection, en l'absence de sorties connues, et tenant compte de tous ceux qui atteindront l'âge de vingt ans au cours de l'année considérée.

En 2025, il y a eu 6 sorties de jeunes âgés de 20 ans et plus dans l'année, ce qui fait que le nombre de jeunes sous amendement Creton au 31/12/2025 est de 22, ce qui marque encore une augmentation par rapport à 2024 (18).

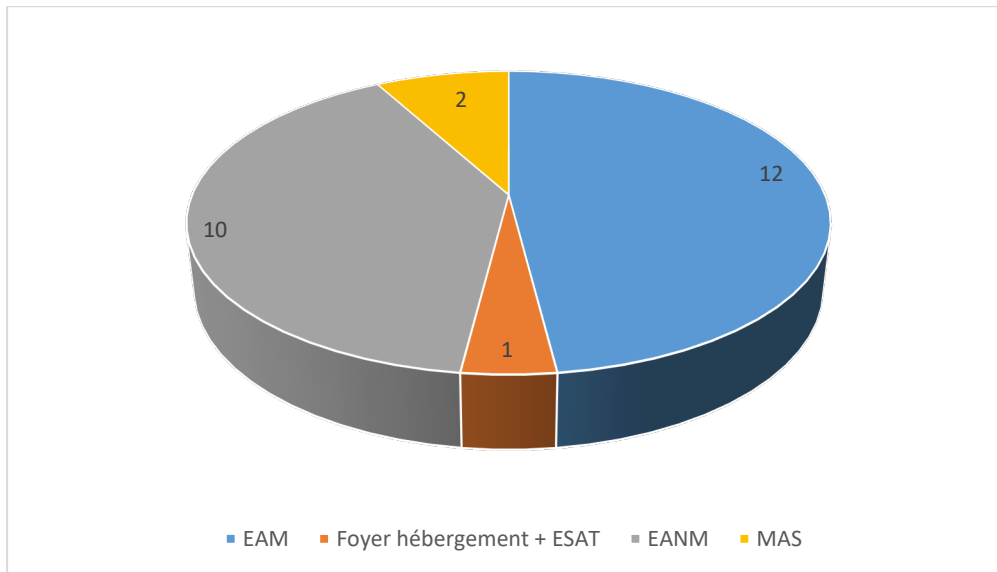
La projection 2026 et 2027 montre que le nombre de jeunes adultes sous amendement Creton passe de 22 à 25 jeunes puis 29 sans sortie connue. En effet, la moyenne d'âge à l'IME étant de plus de 15 ans, nous avons encore un nombre conséquent de jeunes adultes qui vont atteindre les 20 ans dans les 2 années à venir.

La projection 2027, sans sortie, fait passer la proportion de jeunes adultes sous amendement Creton à 30 % de l'effectif avec 29 jeunes.

Les orientations pressenties vers le secteur adulte se déclinent ainsi pour les 25 jeunes qui ont et auront 20 ans et plus en 2026 :

- 1 jeune a une orientation avec ou sans hébergement vers un ESAT et est accompagné par le SAIP,
- 2 jeunes ont une orientation vers une M.A.S. (Maison d'Accueil Spécialisée), dont l'un de ces jeunes vers une MAS spécifique : la future MAS de la Chartreuse dans son aile TSA,
- 10 jeunes ont une orientation vers un E.A.N.M. (Établissement d'Accueil Non Médicalisé),
- 12 jeunes ont une orientation vers un E.A.M. (Établissement d'Accueil Médicalisé).

## Orientation des jeunes sous amendements Creton en 2026



Les orientations peuvent faire l'objet d'une réévaluation en fonction de l'évolution de la situation de chaque jeune. Il est de plus en plus courant que les jeunes orientés initialement vers un ESAT doivent être réorientés en EANM.

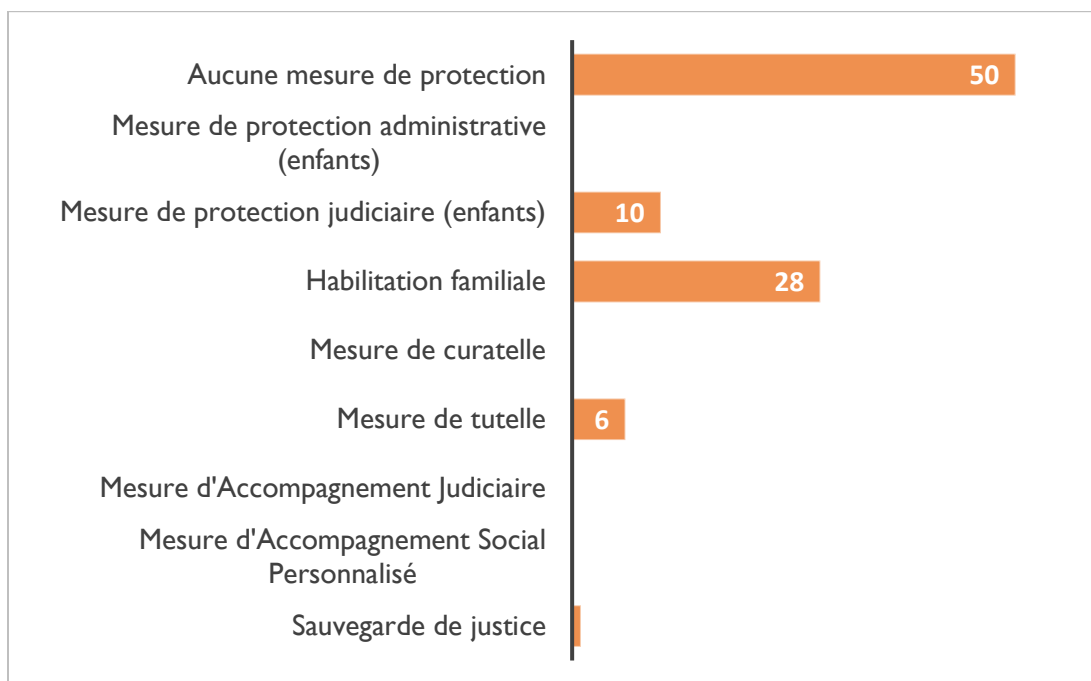
Au manque de places dans le secteur adulte, notamment en E.A.M., s'ajoute le fait que les critères d'entrée vers ces E.S.M.S. ne permettent pas toujours l'entrée de notre public. En effet, des refus sont fréquents au motif que le profil du jeune adulte n'est pas « adapté » lorsque le jeune présente des troubles du comportement. L'ouverture de la MAS spécialisée du CHS de la Chartreuse a permis de valider l'admission courant 2026 de deux jeunes, dont l'un sous amendement Creton.

Liste des stages ou accueil temporaire ayant eu lieu en 2025 dans les structures pour adultes :

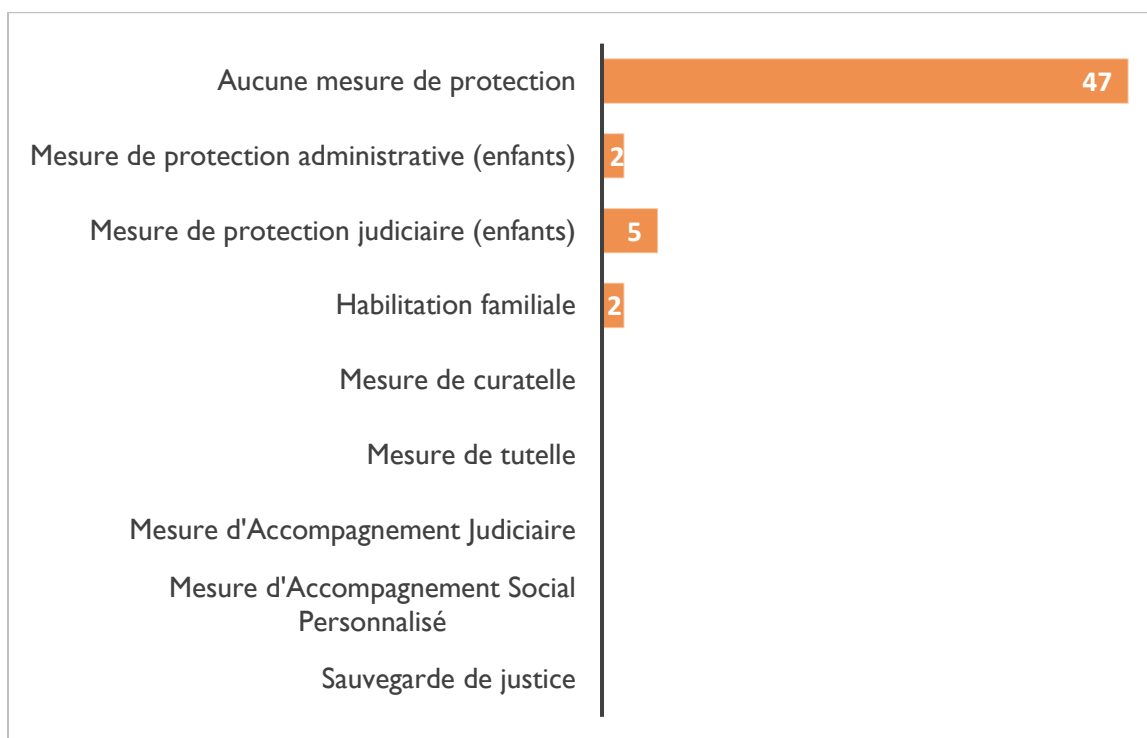
- EAM d'Is-sur-Tille : accueil temporaire de 2 jeunes.
- EANM et Service d'Accueil de Jour (SAJ) Chantournelle : accueil de 2 jeunes en stage au SAJ dont 1 entrée en 2025.
- EANM de l'Arche : accueil de 2 jeunes en stage.
- EANM de Seurre : accueil de 3 jeunes en stage.
- EANM de Nolay : accueil de 2 jeunes en stage, dont 1 jeune entrée en 2025.
- EANM de Renève : accueil de 2 jeunes en stage.
- EAM d'Auxonne : accueil temporaire d'une jeune. Une place lui a été proposée en accueil de jour, refusée par la famille qui a préféré reprendre sa fille à domicile.
- EAM de Vitteaux : accueil d'1 jeune en stage qui a abouti à une entrée en 2025.
- EAM Les Avouards (71) : accueil régulier d'un jeune en accueil temporaire.
- URTSA du Jura : accueil régulier d'un jeune en accueil temporaire.

- ESAT Acodège : accompagnement de 7 jeunes par le SAIP lors de périodes d'intégration et d'évaluation. 4 de ces jeunes ont également bénéficié de temps de stage à l'ESAT de Marsannay-la-Côte et 2 ont été embauchés.

### Répartition des personnes bénéficiant d'une mesure de protection : AJ/HC



### Répartition des personnes bénéficiant d'une mesure de protection : PMO



Commentaires : En AJ, 49 jeunes bénéficient d'une mesure de protection, soit 50% de l'effectif. On note une augmentation conséquente du nombre de mesure de protection judiciaire mises en place pour les enfants accompagnés sur le DAME. Cette évolution est notable et modifie le cadre d'intervention des professionnels, qui travaillent régulièrement avec le secteur de la protection de l'enfance.

La moitié des jeunes n'ont aucune mesure de protection, cette démarche étant souvent liée à l'atteinte de l'âge de la majorité pour le jeune.

L'assistante de service social transmet régulièrement des informations sur les mesures de protection aux familles permettant de faciliter cette démarche.

## Caractéristiques cliniques –AJ/HC

### AUTISME et AUTRES TROUBLES

#### ENVAHISSANTS DU DEVELOPPEMENT

Autisme et d'autres Troubles Envahissants du Développement à titre principal	1	0	0
Autisme et d'autres Troubles Envahissants du Développement à titre associé	8	0	2

#### TROUBLES PSYCHIQUES

Troubles psychiques à titre principal	0	0	0
Troubles psychiques à titre associé	57	2	6

#### APPRENTISSAGES

Troubles du langage et des apprentissages à titre principal	0	0	0
Troubles du langage et des apprentissages à titre associé	88	10	7

#### DEFICIENCES AUDITIVES

Déficiences auditives à titre principal	0	0	0
Déficiences auditives à titre associé	10	0	1

#### DEFICIENCES VISUELLES

Déficiences visuelles à titre principal	0	0	0
Déficiences visuelles à titre associé	11	0	1

## Caractéristiques cliniques (suite)

TYPOLOGIE	EFFECTIF PRESENT 31.12.2025	ADMISSIONS ENTrees N	SORTIES ANNEE N
<b>DEFICIENCES MOTRICES</b>			
Déficiences motrices à titre principal	0	0	0
Déficiences motrices à titre associé	27	0	2
<b>DEFICIENCES METABOLIQUES</b>			
Déficiences métaboliques à titre principal	0	0	0
Déficiences métaboliques à titre associé	48	0	1
<b>CEREBRO-LESIONS</b>			
Cérébro-lésions à titre principal	0	0	0
Cérébro-lésions à titre associé	7	0	0
<b>POLYHANDICAP et Handicap Rare</b>			
Handicap rare	13	0	2
Polyhandicap et plurihandicap	12	0	1
<b>TROUBLES DU COMPORTEMENT ET DE LA CONDUITE</b>			
Troubles du comportement et de la conduite (TCC) à titre principal	0	0	0
Troubles du comportement et de la conduite (TCC) à titre associé	16	0	3
<b>AUTRES TYPES DE DEFICIENCES</b>			
Autres types de déficiences à titre principal	0	0	0
Autres types de déficiences à titre associé	3	0	1

Commentaires : Nous indiquons systématiquement la déficience intellectuelle comme déficience principale, du fait de notre agrément. Dans le cadre de la réforme Serafin, il est important de noter que plus de 25% présentent également en déficience principale un polyhandicap, un pluri handicap ou un handicap rare, 1 jeunes présente un TSA sévère.

Les jeunes atteints de troubles psychiques (58%) associés à une déficience intellectuelle présentent pour certains une grande complexité d'accompagnement, car ils peuvent manifester des troubles majeurs du comportement et de la socialisation. Certains enfants peuvent parfois avoir des accès d'automutilation et des passages à l'acte violents.

Plusieurs signalements d'événements indésirables graves ont dû être réalisés en 2025 suite à des crises majeures ayant entraîné des agressions physiques à l'encontre d'autres jeunes, de professionnels, ou de personnes extérieures.

Certains jeunes n'ont pas de difficulté motrice majeure, mais la majorité est fatigable, devant être soutenus au sein d'activités adaptées. Certains jeunes peuvent nécessiter un appareillage particulier.

Concernant le langage des jeunes accueillis :

- 89% des jeunes présentent des troubles du langage : environ 35% des jeunes n'ont aucune verbalisation.

La CAA (Communication Alternative Améliorée) est au centre de notre projet d'accompagnement depuis 4 ans : les professionnels ont été sensibilisés et formés et des outils sont mis en place au sein du DAME pour permettre une communication pour tous les jeunes accompagnés. De façon individualisée, la communication peut passer par la langue des signes, l'utilisation de pictos, le pointage, etc... La communication est un axe essentiel pour promouvoir l'autodétermination des jeunes accueillis.

## Caractéristiques cliniques – PMO

TYOLOGIE	EFFECTIF PRESENT 31.12.2025	ADMISSIONS ENTREES N	SORTIES ANNEE N
<b>DEFICIENCES INTELLECTUELLES</b>			
Déficience intellectuelle à titre principal	54	17	16
Déficience intellectuelle à titre associé	2	1	0
<b>AUTISME et AUTRES TROUBLES ENVAHISSANTS DU DEVELOPPEMENT</b>			
Autisme et d'autres Troubles Envahissants du Développement à titre principal	2	1	0
Autisme et d'autres Troubles Envahissants du Développement à titre associé	9	0	4
<b>TROUBLES PSYCHIQUES</b>			
Troubles psychiques à titre principal	0	0	0
Troubles psychiques à titre associé	21	5	7
<b>APPRENTISSAGES</b>			
Troubles du langage et des apprentissages à titre principal	0	0	0
Troubles du langage et des apprentissages à titre associé	54	17	16
<b>DEFICIENCES AUDITIVES</b>			
Déficiences auditives à titre principal	0	0	0
Déficiences auditives à titre associé	0	0	1
<b>DEFICIENCES VISUELLES</b>			
Déficiences visuelles à titre principal	0	0	0
Déficiences visuelles à titre associé	1	0	0

## Caractéristiques cliniques - PMO (suite)

TYPLOGIE	EFFECTIF PRESENT 31.12.2025	ADMISSION S ENTREES N	SORTIES ANNEE N
<b>DEFICIENCES MOTRICES</b>			
Déficiences motrices à titre principal	0	0	0
Déficiences motrices à titre associé	0	0	0
<b>DEFICIENCES METABOLIQUES</b>			
Déficiences métaboliques à titre principal	0	0	0
Déficiences métaboliques à titre associé	15	4	5
<b>CEREBRO-LESIONS</b>			
Cérébro-lésions à titre principal	0	0	0
Cérébro-lésions à titre associé	0	0	0
<b>POLYHANDICAP et Handicap Rare</b>			
Handicap rare	0	0	0
Polyhandicap et plurihandicap	0	0	0

Commentaires : Au sein des principales caractéristiques cliniques TDI, les enfants accueillis en PMO, au titre des troubles associés, présentent des troubles du langage et de l'apprentissage pour la quasi-totalité des jeunes. La présence des rééducateurs est essentielle à ce titre, en orthophonie, en psychomotricité et en ergothérapie. On note une part importante du nombre d'enfants accompagnés présentant un trouble psychique.

## 3.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE

### Provenance – AJ/HC

	Effectif au 31.12.2025
En provenance du domicile ou du milieu ordinaire	4
En provenance d'un Etablissement ou service médico-social	95

Commentaires : 94% des jeunes accompagnés en AJ/HC ont bénéficié préalablement d'un accompagnement par un autre établissement ou service médico-social. Dans l'immense majorité des cas, les enfants étaient pris en charge en PMO, et pour beaucoup par le service de PMO Mosaïk. La mise en place des dispositifs a facilité le changement de mode de prise en charge des enfants en fonction de leurs besoins. Cette progression est importante, le circuit d'entrée en AJ/HC passant désormais quasi-systématiquement par le service PMO, sauf pour des situations urgentes de type : enfant déménageant pour éviter une rupture de parcours ou enfant déscolarisé.

## Provenance – PMO

**Effectif au  
31.12.2025**

En provenance du domicile ou du milieu ordinaire	13	23%
En provenance d'un Etablissement ou service médico-social	43	77%

Commentaires : Les enfants en provenance d'un service médico-social étaient au préalable suivis par un CAMSP ou un CMPP. Un jeune de 20 ans était auparavant pris en charge en accueil de jour, mais hospitalisé au long cours, son suivi a été repris en PMO.

## Origine géographique – Répartition - Répartition par départements – AJ/HC

<b>DEPARTEMENTS</b>	<b>EFFECTIF PRESENT 31/12/2025</b>	<b>ADMISSIONS N</b>	<b>SORTIES N</b>
Côte-d'Or (dont mineurs/majeurs non accompagnés)	99	12	11
<b>TOTAL</b>	<b>99</b>	<b>12</b>	<b>11</b>

## Origine géographique – Répartition - Répartition par départements – PMO

<b>DEPARTEMENTS</b>	<b>EFFECTIF PRESENT 31/12/2025</b>	<b>ADMISSIONS N</b>	<b>SORTIES N</b>
Côte-d'Or (dont mineurs/majeurs non accompagnés)	56	18	16
<b>TOTAL</b>	<b>56</b>	<b>18</b>	<b>16</b>

Commentaires : L'origine des jeunes accueillis dans le DAME Mosaïk est à 100% du département de la Côte-d'Or. Notre rayon géographique d'intervention est de 30km. Cette répartition géographique permet une meilleure logique d'intervention entre les différents services de PMO qui maillent le territoire de la Côte-d'Or.

## Parcours scolaire et de formation

### - Scolarité et activité – AJ/HC

	<b>EFFECTIF PRESENT 31/12/2024</b>	<b>EFFECTIF PRESENT 31/12/2025</b>
Scolarité spécialisée, Médico-Sociale, (IME, ITEP, ULIS...)	54	57
Accueil de jour	44	42
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>	<b>99</b>

Commentaires : Le nombre d'enfants ayant une prise en charge scolaire est en légère augmentation du fait de l'ouverture de l'UEE collège. Parmi les moins de 16 ans, 8 enfants sont déscolarisés, suite à des ESS validant cet état de fait : ce sont des enfants présentant généralement un âge de développement de moins de 18 mois pour lesquels des temps scolaires n'ont pas de sens voire au contraire peuvent être contreproductifs.

A la fin de l'année 2025, 6 enfants sont scolarisés à l'Unité Externalisé élémentaire Drapeau et 9 jeunes sont scolarisés à l'Unité Externalisé collège Le Parc, nouvelle unité d'enseignement externalisée ouverte depuis la rentrée de septembre 2025.

Les 42 autres jeunes sont scolarisés à l'unité d'enseignement interne de l'AJ.

Parmi les plus de 16 ans, 15 sont encore scolarisés, dont 5 bénéficient d'un accompagnement par le SAIP en vue d'une future orientation en ESAT.

1 jeune bénéficie d'un accompagnement par le SAIP sans scolarisation.

## Parcours scolaire et de formation

### - Scolarité et activité – PMO

	<b>EFFECTIF PRESENT 31/12/2024</b>	<b>ADMISSIONS ENTREES</b>	<b>SORTIES ANNEE N</b>	<b>EFFECTIF PRESENT 31/12/2025</b>
Scolarité générale et adaptée (MFR, Education Nationale, SEGPA...)	13	13	8	17
Scolarité spécialisée, Médico-Sociale, (IME, ITEP, ULIS...)	36	1	7	32
Sans scolarité	5	4	1	7
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>56</b>

Commentaires : la quasi-totalité des enfants accompagnés en PMO bénéficie d'une scolarité générale (souvent au niveau maternelle) ou spécialisée. 67% des enfants sont scolarisés en ULIS.

Les enfants notés sans scolarité sont soit trop petits pour entrer à l'école, soit ont plus de 16 ans.

### - Niveau de scolarisation / formation – AJ/HC

	<b>EFFECTIF PRESENT 31/12/2024</b>	<b>EFFECTIF PRESENT 31/12/2025</b>
Infra TPS maternelle	15	15
Maternelle	23	21
Primaire	16	21
Secondaire	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>57</b>

Commentaires : Le niveau scolaire des enfants bénéficiant de temps d'enseignement se situe en majorité au niveau maternelle ou infra toute petite section de maternelle. Ces derniers sont pris en charge par l'éducatrice scolaire qui est une salariée du DAME. Les autres jeunes sont pris en charge soit par les enseignants dans le cadre de l'unité d'enseignement interne, soit dans l'unité externalisée élémentaire à l'école Drapeau pour 6 d'entre eux fin 2025, soit dans l'unité externalisée collège Le Parc pour 9 d'entre eux fin 2025. 8 enfants de moins de 16 ans sont totalement déscolarisés cela étant officialisé par une ESS.

## Niveau de scolarisation / formation - PMO

	<b>EFFECTIF PRESENT 31/12/2024</b>	<b>ADMISSIONS ENTREES N</b>	<b>SORTIES ANNEE N</b>	<b>EFFECTIF PRESENT 31/12/2025</b>
Maternelle	9	10	7	12
Primaire	25	4	7	24
Secondaire	12	0	1	10
Professionnelle	4	0		3
Non concernés	4	4	1	7
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>56</b>

Commentaires : Les parcours scolaires et les niveaux de scolarisation sont à mettre en perspective. La quasi-totalité des enfants scolarisés en primaire et au collège le sont dans le cadre d'un dispositif Ulis. En maternelle, il n'existe pas de modalités d'accueil spécifiques et les élèves sont inscrits dans le cadre d'une scolarité générale.

### - Diplômes obtenus dans l'année

<b>INTITULE DU DIPLOME</b>	<b>NOMBRE</b>
CAP Blanchisserie	1
Brevet Professionnel	1

## 3.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES

### Orientations prévues et non réalisées

Au 31 décembre 2025, 28 jeunes majeurs (25 en AJ/HC et 3 en PMO) bénéficient d'une orientation vers le secteur adulte mais n'ont pour l'instant pas trouvé de place disponible. Parmi eux, 21 ont plus de 20 ans et bénéficient de l'amendement Creton.

## Sorties par motif ou destination – AJ/HC

	Mineurs	Adultes	Jeunes sous Amendement CRETON
Décès	0	0	0
Hospitalisation	0	0	0
Retour domicile ou milieu ordinaire avec ou sans accompagnement par un Service médico-social	1	1	2
Réorientation vers un autre ESMS : EEAP	1	0	0
Sortie vers ESAT	0	1	1
Sortie vers EANM	0	1	1
Sortie vers EAM	0	0	1
Sortie vers MAS	0	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>5</b>

### Commentaires :

La moyenne d'âge des sortants en AJ/HC est de 19,39 ans. Les jeunes sortis avant 20 ans (hors déménagement) présentent une situation complexe nécessitant un hébergement en urgence (ex : situations protection de l'enfance). A noter la situation particulière d'une petite fille en situation de polyhandicap qui a été accueillie dans le cadre d'un PAG (Plan d'Accompagnement Global) durant l'année scolaire 2024-2025, et qui a pu être réorientée dans une structure spécialisée, l'EEAP de Blamont.

La moyenne d'âge des sortants sous amendement Creton est de 22,6 ans.

Les jeunes sortant vers le domicile avec ou sans accompagnement médico-social ont été réorientés pour ces motifs :

- Jeune sous amendement Creton hospitalisé en attente d'une entrée à la MAS de la Chartreuse, pris en charge en PMO au DAME Mosaïk
- Jeune sous amendement Creton dont le retour à domicile a été souhaité par les parents malgré une proposition de place en EAM jour à Auxonne

- Jeune majeur réorienté en PMO Mosaïk
- Jeune mineure qui a bénéficié temporairement d'hébergement à l'unité de répit Mosaïk réorientée en PMO Mosaïk

Les autres sorties sont des entrées en structures adultes :

- 2 entrées à l'ESAT de Marsannay avec hébergement aux résidences Acodège
- 1 entrée à l'EANM de Chantournelle en SAJ
- 1 entrée à l'EANM de Nolay en hébergement
- 1 entrée à l'EAM de Vitteaux
- 1 entrée à la MAS de Talant

### Sorties par motif ou destination : PMO

	Mineurs	Adultes	Jeunes sous Amendement CRETON
Retour domicile ou milieu ordinaire avec ou sans accompagnement par un Service médico-social	5	0	0
Changement de mode d'accompagnement : AJ/HC	10	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

Commentaires : Les « sorties » de PMO se font généralement pour un changement de mode d'accompagnement c'est à dire un passage vers de l'accueil de jour qui est souvent l'orientation cible dès l'entrée dans le dispositif. Sur les 11 passages en AJ, 10 se sont effectués sur le DAME Mosaïk, et 1 (majeur) vers le DAMS des PEP qui propose des accompagnements plus tournés vers le professionnel. Les 5 autres sorties correspondent pour trois à un déménagement, pour les 2 autres à une réorientation vers un autre service PMO (DITEP UGECAM et DAMS PEP Nord du département) .

### Durée de séjour ou d'accueil : AJ/HC

	<b>NOMBRE D'USAGERS</b>
de 0 à 2 ans	3
de 2 à 3 ans	0
de 3 à 4 ans	0
de 4 à 5 ans	0
de 5 à 6 ans	1
de 6 à 10 ans	0
de 10 à 20 ans	7
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>

Commentaires : La durée moyenne d'accompagnement des 11 sortants est de 9,11 ans  
Parmi eux, une jeune est restée plus de 17 ans en AJ/HC.

### Somme totale des durées d'accompagnement en nombre de jours en AJ/HC

(la durée d'accompagnement est l'écart en nombre de jours entre admission et sortie)

<b>20904</b>	<b>jours d'accompagnement</b>
--------------	-------------------------------

### Durée de séjour ou d'accueil : PMO

	<b>NOMBRE D'USAGERS</b>
de 0 à 2 ans	8
de 2 à 3 ans	0
de 3 à 4 ans	2
de 4 à 5 ans	2
de 5 à 6 ans	3
de 6 à 10 ans	0
de 10 à 20 ans	1
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>

Commentaires : La durée moyenne d'accompagnement des 16 sortants est de 3,27 ans.

Le fonctionnement en Dispositif et la volonté d'une précocité de l'accompagnement ont permis de proposer plus tôt aux enfants qui en avaient besoin un accompagnement en accueil de jour. Cela explique une diminution de la durée moyenne de séjour en PMO.

### Somme totale des durées d'accompagnement en nombre de jours en PMO

(la durée d'accompagnement est l'écart en nombre de jours entre admission et sortie)

19091	jours d'accompagnement
-------	------------------------

## 3.4. ABSENTEISME DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

### Nombre de journées d'absence des personnes accompagnées – AJ/HC

2813	jours d'absence
------	-----------------

Commentaires : les absences sont souvent liées aux maladies des enfants et jeunes. Certains sont en longue maladie, ou en convalescence suite à une hospitalisation. Mais la plupart des absences pour maladie sont des absences courtes et non prévisibles. Les absences de moins de 48h n'étaient jusqu'à l'an dernier pas décomptées du calcul de l'activité. Réintégrées dès le premier jour d'absence cette année, l'activité de l'AJ/HC s'en trouve fortement pénalisée.

### Absentéisme des personnes accompagnées – PMO

658	séances annulées
-----	------------------

Commentaires : En service PMO, l'absence se décompte en séances annulées : sur 658 séances annulées, 195 étaient « non prévues ». Ces absences fréquentes des enfants pénalisent l'activité du service, surtout lorsqu'elles sont non prévues et donc pas anticipables.

## Tableau récapitulatif AJ-HC

Pour le service AJ/HC, nous pouvons globaliser les données 2025 de la manière suivante :

Présence des bénéficiaires au 31.12.2024	98	
Nombre d'entrées réalisées en 2025	12	
Nombre de sorties réalisées en 2025	11	
Effectif total bénéficiaires au 31.12.2025	99	
<b>Nombre de bénéficiaires accueillis au cours de l'année 2025</b>	<b>110</b>	
dont usagers entrés en N et sortis en N	1	
Origine géographique	Région Bourgogne-Franche-Comté	100%
	Hors région	
Age moyen au 31.12.2025	15,49	
Durée moyenne d'accueil	9,11	
Liste d'attente au 31.12.2025	36	

## Tableau récapitulatif PMO

Pour le service PMO, nous pouvons globaliser les données 2025 de la manière suivante :

Présence des bénéficiaires au 31.12.2024	54	
Nombre d'entrées réalisées en 2025	18	
Nombre de sorties réalisées en 2025	16	
Effectif total bénéficiaires au 31.12.2025	56	
<b>Nombre de bénéficiaires accueillis au cours de l'année 2025</b>	<b>72</b>	
dont usagers entrés en N et sortis en N	5	
Origine géographique	Région Bourgogne-Franche-Comté	100%
	Hors région	
Age moyen au 31.12.2025	10,36	
Durée moyenne d'accueil	3,27	
Liste d'attente au 31.12.2025	92	

## Tableau récapitulatif DAME

Pour le DAME Mosaïk, nous pouvons globaliser les données 2025 de la manière suivante :

Présence des bénéficiaires au 31.12.2024	152	
Nombre d'entrées réalisées en 2025	19	
Nombre de sorties réalisées en 2025	16	
Effectif total bénéficiaires au 31.12.2025	155	
<b>Nombre de bénéficiaires accueillis au cours de l'année 2025</b>	<b>171</b>	
dont usagers entrés en N et sortis en N		
Origine géographique	Région Bourgogne-Franche-Comté	100%
	Hors région	
Age moyen au 31.12.2025	13,63	
Durée moyenne d'accueil	5,65	
Liste d'attente au 31.12.2025	118	

Commentaires : avec 35 mouvements réalisés sur l'année au sein du DAME, le taux de rotation est de 23% soit nettement supérieur par rapport à l'an dernier (taux de 14% en 2024). Les entrées et sorties au niveau du DAME ne correspondent pas à la somme des entrées/ sorties de PMO et d'Aj/HC : en effet, par exemple 10 des 11 entrées en Aj/HC correspondait à des modifications de mode de prises en charge soit de passage de PMO en Aj. Par ailleurs, deux jeunes ont bénéficié des deux types d'accompagnement simultanément.

### 3.5. SUIVI DE L'ACTIVITE

Agrément selon l'arrêté d'autorisation du 15 juillet 2024

<b>Hébergement complet</b>	16	<b>Semi-internat ou accueil temporaire</b>	79
<b>PLACES AJ/HC</b>	95	<b>PMO</b>	54

#### ❖ Activité Hébergement complet

année	capacité		jours d'ouverture	activité 100 % théorique	activité retenue au BP	activité réelle	écart		Taux occupation réalisé / théorique
	autorisé e	installée au 31.12					jours	%	
n-2 2023	16	16	160	2 560	2 560	2 320	-240	-9,38%	90,63%
n-1 : 2024	16	16	160	2 560	2 560	2 255	-305	-11,91%	88,09%
n : 2025	16	16	210	3 360	3 360	2 243	-1 117	-33,24%	66,76%
moyenne des 3 ans	16	16	177	2 827	2 827	2 273	-554	-19,60%	80,40%

Commentaires : En 2025, l'ARS BFC a réformé sa façon de calculé l'activité : au niveau de l'hébergement, l'activité était auparavant calculée en nuitée (160 nuits dans l'année), elle est désormais calculée en jours d'hébergement (210 jours d'hébergement) : pour pouvoir enregistrer un jour d'hébergement, il faut que le jeune accueilli ait passé un lever et un coucher. Cela signifie qu'un jeune « interne » du lundi au vendredi ne peut émerger que pour 4 jours d'hébergement. Il en résulte que l'activité cible ne peut dépasser 80%.

#### **DONT CRETONS en HEBERGEMENT COMPLET**

année	activité retenue par type d'orientation			activité réelle par type d'orientation			écart réel et retenu/type d'orientation		
	ESAT	EANM	EAM/MAS	ESAT	EANM	EAM/MAS	ESAT	EANM	EAM/MAS
n-2 : 2023	0	193	365	0	196	303	0	-3	62
n-1 : 2024	31	263	448	35	280	452	-4	-17	-4
n : 2025	15	362	398	17	368	416	-2	-6	-18

Commentaires : On note le maintien d'un niveau élevé du nombre de nuitées proposées aux jeunes sous amendement Creton orientés en EAM (La part orientée en MAS étant insignifiante).

## ❖ Activité Accueil de Jour et hébergement

année	capacité		jours d'ouverture	activité 100 % théorique	activité retenue au BP	activité réelle	écart		Taux occupation réalisé /théorique
	autorisé e	installée au 31.12					jours	%	
n-2 2023	95	95	204	19 380	19 380	17 942	-1 438	-7,42%	92,58%
n-1 : 2024	95	95	204	19 380	19 380	18 176	-1 204	-6,21%	93,79%
n : 2025	95	95	209	19 855	19 855	16 468	-3 387	-17,06%	82,94%
moyenne des 3 ans	95	95	206	19 538	19 538	17 529	-2 010	-10,29%	89,71%

Commentaires : l'activité 2025 marque une baisse notable s'expliquant par plusieurs raisons :

La base théorique est désormais à 210 jours (209 en 2025), néanmoins pour répondre à cette exigence nous avons dû ouvrir une semaine supplémentaire aux vacances d'automne mais en mode « adapté » : la moitié des groupes était accueillie sur une semaine et l'autre moitié la seconde semaine permettant ainsi aux professionnels de poser leurs congés. Sur deux semaines l'activité était au maximum de 50%. De plus l'internat était fermé durant ces deux semaines.

Ensuite, l'absentéisme est désormais décompté dès le premier jour d'absence, alors que jusqu'en 2024, les absences inférieures à 48h n'étaient pas décomptées. Cela a eu pour effet en 2025 de doubler notre taux d'absentéisme.

Enfin, certains jeunes ont eu de très longues absences (longues maladies).

Conscient de l'effet des nouveaux modes de calcul et de la nécessité de remonter le taux d'activité, le sureffectif attendu en AJ est désormais de 5 jeunes et pour 16 places d'internat nous en offrons 18. L'effet attendu est que cela absorbe l'absentéisme sur lequel il reste difficile d'agir.

Il est à déplorer que l'amplitude horaire ne soit pas décomptée dans l'activité (celle-ci étant de 39h par semaine en AJ/HC Mosaïk), cela ayant un effet conséquent sur les besoins d'encadrement.

## ❖ Activité PMO

année	capacité		jours d'ouverture	activité 100 % théorique	activité financée (en actes jusqu'en 2024 et en séances à partir de 2025)	activité réalisée (en actes jusqu'en 2024 et en séances à partir de 2025)	écart		Taux de réalisation de l'activité réalisé / financé
	autorisée	installée au 31.12					jours	%	
n-2 2023	54	54	122	6 588	6 588	7 077	489	7,42%	107,42%
n-1 : 2024	54	54	122	6 588	6 588	7 440	852	12,93%	112,93%
n : 2025	54	54	176	9 504	9 504	7 199	-2 305	-24,25%	75,75%
moyenne des 3 ans	54	54	140	7 560	7 560	7 239	-321	-4,25%	95,75%

### Commentaires :

La modification de prise en compte de l'activité est encore plus importante au niveau de l'activité PMO. Pour rappel, jusqu'en 2024 l'activité était comptabilisée en nombre d'actes sur le SESSAD. Le mode de calcul de l'activité théorique, était basé sur la capacité autorisée (54) multipliée par le nombre de jours d'ouverture (204) et il était entendu que les enfants bénéficiaient d'une moyenne de 3 actes par semaine.

Le calcul de l'activité théorique a totalement changé à partir de 2025. Ce sont donc désormais 3,5 séances qui doivent être réalisées (une séance est un face à face avec l'enfant, là où un acte pouvait être décompté sur du temps de travail indirect).

La formule décompte ensuite 1,2 jeunes pour la capacité autorisée, soit une file active de 20% d'enfants supplémentaires.

Enfin le nombre de jours de base est de 210 jours. Ces trois variables sont défavorables dans le calcul de notre activité. 2025 est la première année avec ce décompte.

Une réflexion est engagée avec le service PMO pour augmenter le nombre de séances réalisées, sans altérer la qualité des accompagnements.

Il est à noter qu'avec l'ancien mode de calcul, **8637 actes ont été réalisés en 2025** soit une augmentation importante par rapport à 2024, cela correspondant à plus de 120% d'activité selon l'ancien calcul. Le nouveau calcul fait apparaître **7199 séances soit un taux d'activité de seulement 76%**.

L'ensemble des prestations, par semaine et par enfant, est retranscrit méthodiquement, en utilisant des tableaux de bord établis sous Excel, ce qui permet de constater la diversité et la pluralité des propositions faites aux bénéficiaires. Nous avons fait le choix de continuer à comptabiliser les actes, afin de pouvoir justifier de l'activité prenant en compte notamment les transports et temps de trajet.

L'activité pédagogique assurée par les professeurs des écoles (mis à disposition par l'Éducation Nationale au SESSAD) représente en 2025, 513 prises en charge. Cette activité est comptabilisée dans les séances déclarées.

Sur les **7199 séances**, 6529 séances ont été réalisées par les professionnels salariés du SESSAD et 670 séances relèvent des partenaires paramédicaux conventionnés.

#### ❖ **Focus sur le décompte d'activité AIRE**

Il est admis par tous que le décompte en journée et en séances ne correspond plus à la nouvelle organisation en dispositif : cela fait trois ans que le DAME Mosaïk expérimente, avec l'appui de l'ARS, le décompte d'activité avec le modèle AIRE qui prend en compte la modularité des parcours. L'activité est décomptée en volume d'accompagnement hebdomadaire (« unité d'accompagnement ») :

- Cotation 1 : entre 1h et 8h d'accompagnement (correspond généralement à la PMO)
- Cotation 2 : plus de 8h d'accompagnement (correspond généralement à l'AJ ou à de l'accompagnement modulaire)
- Cotation 3 : plus de 8h d'accompagnement et accueil de nuit (correspond généralement à l'AJ + à l'accueil séquentiel)
- Cotation 4 : accompagnement renforcé (correspond généralement aux jeunes nécessitant un accompagnement en 1 pour 1)

Ce décompte de l'activité fait apparaître **une activité du DAME Mosaïk en 2025 de 101%**.

La généralisation attendue de ce modèle de décompte d'activité permettra la prise en compte réelle des activités des dispositifs.

## VIE DE L'ETABLISSEMENT - FAITS MARQUANTS

---



### 4.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2024 ET 2025 – FAITS MARQUANTS

Le projet de Dispositif 2022-2026, validé en Conseil d'Administration en mars 2023, constitue le fil rouge des actions mises en œuvre.

La rentrée scolaire 2025 a été marquée par trois événements notables :

- L'ouverture d'une unité d'enseignement externalisée au Collège Le Parc de Dijon,
- La réorganisation de l'unité de répit,
- La réalisation de l'auto-évaluation du DAME, précédant l'évaluation externe se déroulant du 4 au 6 février 2026.

#### ➤ **L'ouverture de l'unité d'enseignement externalisée collège**

L'année 2025-2026 a vu l'ouverture d'une Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) au sein du Collège Le Parc, accueillant 10 jeunes du DAME MOSAIK du lundi au vendredi. Cette initiative s'inscrit dans la politique d'école inclusive, conformément à la Loi du 11 février 2005 et aux orientations du ministère de l'Éducation nationale.

Les élèves bénéficient d'une classe dynamique, la « Classe Mosaïk », favorisant autonomie, socialisation et participation. La classe Mosaïk a été accueillie avec beaucoup de bienveillance dès les premiers jours au sein du collège et l'intégration dans la vie de l'établissement est déjà très positive : des sensibilisations ont été organisées auprès des collégiens et la classe a été invitée à participer aux journées d'intégration des élèves de 6ème. Des temps d'inclusion ont été rapidement organisés au collège, notamment dans les ateliers chorale, jeux de société et jardinage, permettant de partager des activités avec leurs pairs du milieu ordinaire.

Parallèlement, les jeunes accèdent à des activités sportives au sein de l'IME pour utiliser le plateau technique performant et certains reviennent également à l'IME pour des nuits sur l'unité

de répit. Ceci permet de maintenir leur sentiment d'appartenance à la structure au DAME MOSAIK.

Les élèves de cette classe bénéficient également de l'intervention de rééducateurs issus du plateau technique du DAME. Ceux-ci apportent leur savoir-faire directement dans les murs du collège.

Cette organisation s'inscrit dans le cadre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) et est suivie via les réunions d'Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS). L'UEE du Collège Le Parc illustre la coopération entre Éducation nationale et secteur médico-social, au service d'un parcours scolaire plus inclusif et structurant.



### ❖ Focus sur la nouvelle organisation de l'UEE primaire

*Après 5 années de fonctionnement s'inscrivant dans une volonté de poursuivre la dynamique d'inclusion et de se rapprocher d'un fonctionnement ordinaire d'une école, l'organisation de l'Unité d'Enseignement Externalisée a été modifiée à la rentrée scolaire de septembre 2025.*

*Il est à noter qu'un modèle identique a été adopté pour l'Unité d'Enseignement Externalisée collège nouvellement ouverte.*

*Depuis la rentrée, l'UEE n'est plus rattachée à une unité éducative du DAME MOSAIK. Le DAME assure toujours l'accueil des enfants lors de situations imprévues mais ils sont présents à l'école du Drapeau sur l'intégralité du temps scolaire.*

*Cette nouvelle organisation conduit l'ensemble des membres de l'équipe pluridisciplinaire à intervenir au sein de l'école (orthophoniste, psychomotricienne, psychologue, neuropsychologue).*

*Dans une même logique et afin de se rapprocher du rythme proposé à n'importe quel élève, l'accueil du mercredi après-midi n'est plus réalisé dans les locaux du DAME mais en lien avec les centres de loisirs proches des lieux de résidence des élèves. Les équipes ont travaillé en partenariat avec le Pôle d'Appui et de Ressources Inclusion (PARI) des PEP pour construire des réponses adaptées à chacun.*

*Enfin, en lien avec les services de la ville de Dijon, l'équipe de l'UEE a modifié son organisation afin de permettre aux enfants de bénéficier des services d'accueil périscolaire le matin.*

*Les années à venir permettront de poursuivre la dynamique installée.*

### ➤ **La réorganisation de l'unité de répit**

La nécessité de renforcer l'activité du DAME et la file active en accueil de jour nous a amenés à réorganiser l'unité de répit du DAME : dotée de 16 places en hébergement depuis 2022, cette unité était jusqu'à l'été 2025 installée sur 3 ailes du bâtiment « Les Etoiles » : cet « étalement » dans les locaux permettait de proposer une occupation des unités adaptée aux spécificités des accompagnements, mais exigeait une mobilisation importante des professionnels du fait de la dispersion des jeunes dans le bâtiment.

Il a donc été décidé à la rentrée 2025 de regrouper les 16 chambres ainsi que 2 chambres de stage sur le premier étage. Après quelques semaines de travaux et d'ajustement dans l'organisation, cette nouvelle répartition des chambres est opérationnelle. Le fait de ne plus occuper l'aile du RDC la nuit (cette aile est occupée en journée par un groupe de jeunes adultes), a permis de dégager du temps éducatif supplémentaire en accueil de jour et donc d'accueillir 2 jeunes en sureffectif sur le groupe des AVA1.

Au total, et afin d'absorber l'absentéisme important sur l'accueil de jour qui pénalise l'activité, l'objectif est de fonctionner avec 5 jeunes en sureffectif, soit une file active permanente de 100 jeunes accueillis pour 95 places.

Cette nouvelle utilisation des locaux va également permettre de transformer au 1er janvier 2026 un mi-temps d'AS de nuit (2 AS de nuit étant suffisants pour 2 ailes) en un poste à mi-temps de Moniteur Éducateur Modulaire : ce nouveau poste concrétise encore plus la vocation du dispositif de proposer des parcours sur mesure aux enfants. Le ME modulaire pourra accompagner des enfants pris en charge en PMO sur des temps d'accueil de jour, pour des découvertes, des activités partagées ou des intégrations progressives en vue d'un futur changement de mode d'accompagnement.

### ➤ **La réalisation de l'auto-évaluation du DAME, précédant l'évaluation externe se déroulant du 4 au 6 février 2026 (Cf. Démarche Qualité)**

Un groupe qualité s'est constitué dès la rentrée de septembre 2025 pour réaliser l'autoévaluation du DAME Mosaik, précédant l'évaluation externe se déroulant du 4 au 6 février 2026.

Ce groupe était constitué d'une quinzaine de professionnels, représentant les différents services et les différents modes d'accompagnement du DAME Mosaik.

14 réunions avec les professionnels et 3 réunions avec les jeunes, et une réunion avec les membres du CVS auront permis de réaliser cette autoévaluation et de préparer l'évaluation externe.

### ➤ Vie des groupes

Au niveau des groupes éducatifs, l'année 2025 a été l'année de l'appropriation de la maison Arc en Ciel par le groupe des POPA3/AVA3. Après une année scolaire complète, il a été décidé de diminuer la capacité cible de ce groupe, les jeunes étant trop nombreux pour la surface exploitable de la maison. Les travaux d'aménagement ont continué pendant l'année 2025, pour rendre le cadre de vie des jeunes et de travail des professionnels toujours plus accueillant et fonctionnel. En 2026, il ne reste que quelques aménagements extérieurs à réaliser.

Le groupe pour les jeunes orientés EAM/EANM – les AVA2 avaient emménagé dans un pavillon « double » à la rentrée scolaire 2024 afin de disposer de plus d'espace.

Le DAME ARIA ayant vu sa capacité augmenter, le DAME Mosaïk a cédé un de ses pavillons, cela étant permis par l'externalisation quasi totale des deux unités externalisées. Mais les enfants des UE gardent partiellement le besoin d'un pavillon sur le site de l'accueil de jour pour les mercredis après-midi, les vacances, et en cas de rapatriement obligatoire (grève, absence d'un enseignant ou d'un professionnel de l'UEE, etc.). Il a donc été acté que l'aile gauche du pavillon des AVA2 serait le local sur le site des UEE. Les jeunes adultes des AVA2 continuent de bénéficier des deux ailes en l'absence des écoliers et collégiens.

### ➤ La maison de soins

La maison de soins, en place depuis la rentrée 2024, fonctionne conformément aux attendus de cette transformation de l'ancienne infirmerie : les postes de secrétariat médical et d'infirmière coordinatrice, créés à cette occasion par redéploiement des postes AS et IDE existants, ont apporté beaucoup d'amélioration dans la fluidité des relations entre équipes, la communication, et ont permis le déploiement serein du logiciel Imago. L'infirmière coordinatrice est diplômée depuis mai 2025, et la secrétaire médicale (aide-soignante) entre en formation en janvier 2026.

L'année 2025 a été l'année du déploiement du logiciel IMAGO, installé à la rentrée 2024. Des formations ont eu lieu tout au long de l'année pour une bonne appropriation de ses fonctionnalités par tous les professionnels l'utilisant. Son utilisation reste néanmoins à renforcer et à uniformiser.

## 4.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL

Comme chaque année de nombreux événements marquants ponctuent la vie du Dispositif. Ainsi, ont pu avoir lieu :

- Le carnaval,
- Les chasses aux œufs,
- La kermesse de l'été,
- Halloween,
- Le marché de Noël ;



Le camp des enfants 2 en avril 2025 dans le Jura

Quatre groupes ont pu partir en camps en 2025, notamment grâce à la taxe d'apprentissage perçue : ces camps favorisent le développement de l'autonomie chez les jeunes. Ce cadre éducatif en dehors de l'établissement leur permet d'acquérir des compétences nouvelles favorisant leur capacité d'apprentissage.

Le DAME Mosaïk et le DAME ARIA ont organisé pour la première fois le Challenge Précision Acodège en juin 2025, grand tournoi auquel étaient également conviés des équipes de Chantournelle et de Vesvrotte.



De nombreuses sorties ont été organisées, au musée, au cinéma, au restaurant, à la fête foraine de Dijon, au parc de l'Auxois, au DFCO avec lequel un partenariat a été créé, participation à la color run de Villeneuve ou des DAME, participation au spectacle de danse au Cèdre, conservatoire, sorties à la ferme, randonnée dans le Jura, laser Game, bowling etc.

#### ❖ **Focus sur le projet « Ecoutes Croisées » avec La Vapeur**

Amorcé en 2024 et mis en œuvre en 2025, le projet « Ecoutes croisées » a réuni deux musiciens (Simon Drouhin et Geoffrey Breton), l'équipe de médiation culturelle de l'établissement public La Vapeur et une vingtaine d'enfants accueillis par le DAME.

Tout a commencé sous l'impulsion de La Vapeur qui a acquis un « orgue sensoriel » : l'orgue sensoriel est un instrument de musique électronique qui s'adapte aux capacités motrices de chacun pour les traduire en musique. Les gestes les plus simples ont captés : une flexion du doigt, un appui du menton, une rotation du pied, un souffle... le but étant de recueillir les possibilités expressives de chaque personne pour les traduire en musique.

Les échanges et les réflexions menées conjointement entre les artistes, les professionnels de la Vapeur et les éducateurs de l'IME ont jalonné toutes les étapes de ce projet articulé autour de deux axes forts :

- Faciliter l'accès à la pratique et à la création musicale individuelle et collective d'enfants en situation de handicap.
- Former un ou une artiste à la mise en place d'ateliers de pratique et de création à destination de personnes en situation de handicap.

Cette co-construction dont chacun était acteur s'est poursuivie par l'installation au sein de l'établissement des musiciens et de l'orgue durant deux périodes d'une semaine chacune.

Les enfants ont expérimenté, créé. Les artistes et les éducateurs ont réfléchi aux adaptations permettant d'utiliser les potentialités offertes par cet instrument.

*Pour clore ces deux semaines de créations, chaque enfant a pu inviter une personne de son choix, dont beaucoup de parents, à partager un temps de pratique musicale.*



# PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ



## 5.1. BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES EN 2025

### Actions réalisées en 2025

Etablissement d'un protocole « conduite à tenir en cas de passage à l'acte violent »  
en novembre 2025

Constitution d'un groupe qualité composé d'une quinzaine de professionnels de différents  
services pour réaliser l'auto-évaluation du DAME Mosaïk

Etablissement de la procédure d'identification de prévention et de signalement  
Des actes de maltraitance en octobre 2025

Etablissement du Plan de Gestion de Crise et de Continuité de l'Activité en décembre 2025

Établissement du protocole « plaintes et réclamations »  
« Avez-vous une question ? » en novembre 2025

Mise à jour du protocole de distribution des médicaments en décembre 2025

Établissement du protocole d'admission en PMO en juin 2025

Révision du contrat de séjour du DAME Mosaïk en novembre 2025

Travail de révision du règlement de fonctionnement du DAME Mosaïk à l'automne 2025

Commentaires : Les actions référencées ci-dessus constituent des priorités qui ont été ciblées  
lors de la préparation et de la réalisation de l'auto-évaluation du DAME Mosaïk.

Parmi les autres actions identifiées pour 2025, en voici une synthèse :

- Ouverture d'une **unité d'enseignement externalisée collège** : réalisé
- Réduction du nombre de Jeunes sous amendement **Creton** : malgré la poursuite et le développement de nouveaux partenariats avec le secteur adulte, le nombre de jeunes sous amendement Creton a augmenté entre 2024 et 2025 (passage de 18 JAMAC à 21 en 2025 mais dans une moindre mesure que ce qui s'annonçait (projection à 27)
- Améliorer **le système d'information** : L'année 2025 a été l'année du déploiement d'Imago, il reste à amplifier son utilisation et supprimer les autres modes de transmission.
- **Promouvoir la bientraitance** : un plan de formation ambitieux a permis de former près de 90 professionnels en 2024-2025 à la prévention de la maltraitance et à la promotion de la bientraitance. La stratégie de promotion de la bientraitance doit s'inscrire sur le long terme, la prochaine étape étant la nomination et la formation de deux référents bientraitance.
- Amélioration de la prise en soin : le protocole de distribution de médicament a été revu dans son ensemble en décembre 2025. Le déploiement de la **traçabilité de la distribution des médicaments sur Imago** est souhaité et souhaitable en 2026 mais dépend d'évolution du logiciel Imago.
- Amélioration de la Qualité de Vie au Travail : le **comité QVT** mis en place fin 2024 fonctionne bien, et permet de travailler sur des thématiques précises (en 2025, thème de l'interruption des tâches). **Le DUERP** est mis à jour chaque année en équipe, en présence du service RH de la DG et avec la présence des RP et de la CSSCT. Les formations visant à améliorer les conditions de travail des professionnels sont nombreuses : en 2025, « prévention des troubles musculosquelettiques », « apprendre la contention relationnelle de la violence ». Le plan de formation 2026 prévoit également des thématiques centrées sur l'accompagnement des jeunes mais permettant aussi d'améliorer les conditions de travail des équipes.

## 5.2. ACTIONS PREVUES POUR 2026

Actions prévues	Échéance
Nommer 2 référents Bientraitance au niveau du DAME Mosaïk et les former	Avril 2026
Établir une cartographie des risques, et notamment du risque de maltraitance et de violence	Juillet 2026
Diffuser et communiquer en interne sur le Plan de Gestion de crise et de continuité de l'activité – poursuivre l'écriture des procédures manquantes	Avril 2026
Mettre en place une procédure d'analyse en équipe Des plaintes et réclamations avec mise En place d'actions correctives	Juillet 2026
Optimiser et généraliser l'utilisation d'Imago pour la communication interprofessionnels	Septembre 2026
Commencer les travaux de révision du projet de dispositif	Septembre 2026
Communiquer sur le traitement des EIG et des plaintes et Réclamations auprès des parties prenantes	Janvier 2027

Commentaires : Ces actions d'amélioration sont inscrites dans notre Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ) et découlent de la réalisation de notre auto-évaluation : une priorisation a été prévue sur les critères impératifs de la grille d'évaluation HAS.

## RESSOURCES HUMAINES



### 6.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS

#### Les ETP

Nombre d'ETP total retenus au budget 2025	84.76	
Nombre d'ETP réels présents au 31.12.2025	84.82	
Nombre d'ETP vacants au 31.12.2025	0	
Nombre d'ETP réels exerçant une fonction de « management » ou de gestion d'équipe au 31.12.2025	6	
Nombre de personnes physiques au 31.12.2025	106	
Nombre de recrutements au cours de l'année	11	
Nombre de départs de personnes dans l'année	13	
Dont		
	Licenciement	1
	Retraites	2
	Démissions	5
	Autres (mobilités....)	5

## Répartition des effectifs par fonctions

### Nombre d'ETP réels au 31.12.2025 :

<b>Direction/Encadrement</b>	<b>6</b>
<b>Administration/Gestion</b>	<b>4,8</b>
<b>Services Généraux</b>	<b>4</b>
<b>Socio-éducatif</b>	<b>52,19</b>
- Dont moniteur-éducateur	17,25
- Dont éducateur spécialisé	17,29
- Dont aide médico-psychologue / AES	10,85
- Dont éducateur de jeunes enfants	1,8
- Dont assistant social spécialisé	1
- Dont éducateur scolaire spécialisé	1
- Dont professeur d'EPS	0,5
- Dont éducateur sportif	0,5
- Dont moniteur adjoint d'activité	1
- Dont éducateur technique spécialisé	1
<b>Paramédical</b>	<b>15,76</b>
- Dont aide-soignant	4,94
- Dont psychomotricien	3,8
- Dont infirmier	1,47
- Dont psychologue	1,5
- Dont kinésithérapeute	1,4
- Dont orthophoniste	1,35
- Dont neuropsychologue	0,8
- Dont ergothérapeute	0,5
<b>Médical</b>	<b>2,07</b>
<b>TOTAL ETP REEL 31.12.25</b>	<b>84,82</b>

### Taux de qualification par catégorie d'emploi (ou grandes fonctions)

	<b>Taux de qualification</b>
Direction et Encadrement	100%
Administration/Gestion	100%
Socio-éducatif	100%
Services Généraux	67%
Paramédical	100%

## 6.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES

Stagiaires gratifiés	9
Stagiaires non gratifiés	27
Services civiques	8
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>

En PMO : accueil d'une stagiaire gratifiée EJE

En AJ/HC : Stagiaires gratifiés : 8 (ES et ME).

Et 27 stagiaires non gratifiés (stagiaires en kinésithérapie, psychologues, infirmière, élèves de 3ème, etc.)

L'accueil de stagiaires et de services civiques est indispensable dans le cadre de la formation des étudiants et aussi pour renforcer l'attractivité des métiers. La grande majorité des recrutements se font parmi des candidats préalablement stagiaires au sein du DAME.

L'arrêt du financement spécifique des gratifications de stage par l'ARS par le biais de crédits non reconductibles est regrettable, ces places de stage étant de plus en plus difficiles à trouver pour les étudiants.

## 6.3. SECURITE, ABSENTEISME

Nombre de jours d'absence par catégorie (jours calendaires)

	Maladie (dont maladie professionnelle)		Accident du travail / trajet		Autres absences *		Maternité		Paternité		Congé parental		Temps partiel thérapeutique		Total 2025	
	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés
Administration / Gestion	126	2			9	1							54	1	180	3
Direction et Encadrement															9	1
Médical	58	4			7	2							287	1	352	7
Personnel Psycho. et paramédical	383	19			50	5	34	1					168	3	635	28
Personnel des Services Généraux	269	5			5	3									274	8
Personnel Socio-Educatif	1556	50	39	6	518	31	252	2	25	1	312	2	471	5	3173	97
<b>Total 2025</b>	<b>2392</b>	<b>80</b>	<b>39</b>	<b>6</b>	<b>589</b>	<b>42</b>	<b>286</b>	<b>3</b>	<b>25</b>	<b>1</b>	<b>312</b>	<b>2</b>	<b>980</b>	<b>10</b>	<b>4623</b>	<b>144</b>

\* dont congé sans solde, congé sabbatique, congé de présence parentale, congé pour création d'entreprise, congé pour enfant malade, congé pour évènements familiaux, mise à pied disciplinaire, congé solidarité familiale

Commentaires : le nombre de jours d'absences est en diminution constante depuis 2 ans : après une diminution 17% en 2024, l'absentéisme a diminué de 12% en 2025. On note la même tendance sur les arrêts liés à des accidents de travail : après une diminution de plus de 50% en 2024, on constate une diminution de 80% en 2025. Cela s'explique notamment par l'arrêt de prise en charge en AJ/HC d'un jeune présentant des passages à l'acte violents réguliers. Ce jeune est suivi en VAD (Visite à Domicile) depuis avril 2025 en attendant son entrée à la MAS de la Chartreuse, au premier trimestre 2026.

## 6.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL

### Choix organisationnels

En Accueil de Jour, l'organisation du travail des neuf équipes éducatives, la continuité du service et le suivi des projets personnalisés sont assurés par trois chefs de service.

Chaque cadre est également en responsabilité d'une mission plus transversale.

En 2025, chaque cadre avait respectivement en responsabilité :

- Trois groupes éducatifs « enfants », la coordination et l'organisation de l'équipe soignante chargée de la surveillance nocturne à l'Unité de répit et la coordination avec l'Unité d'Enseignement et l'organisation du travail des salariés du pôle pédagogique ;
- Trois groupes éducatifs « Ados et jeunes adultes » et l'encadrement du travail de l'équipe des psychologues et des rééducateurs ;

Deux groupes éducatifs « Ados et jeunes adultes », et l'encadrement de la maison de soins.

L'organisation du travail des services généraux (maîtresses de maison et agents des services intérieurs), des contrôles obligatoires et de la maintenance des installations est assurée par une Cadre Technique à temps partiel.

Un médecin généraliste assure la coordination médicale sur l'ensemble du domaine soignant au sens de l'article L. 312-22 du CASF.

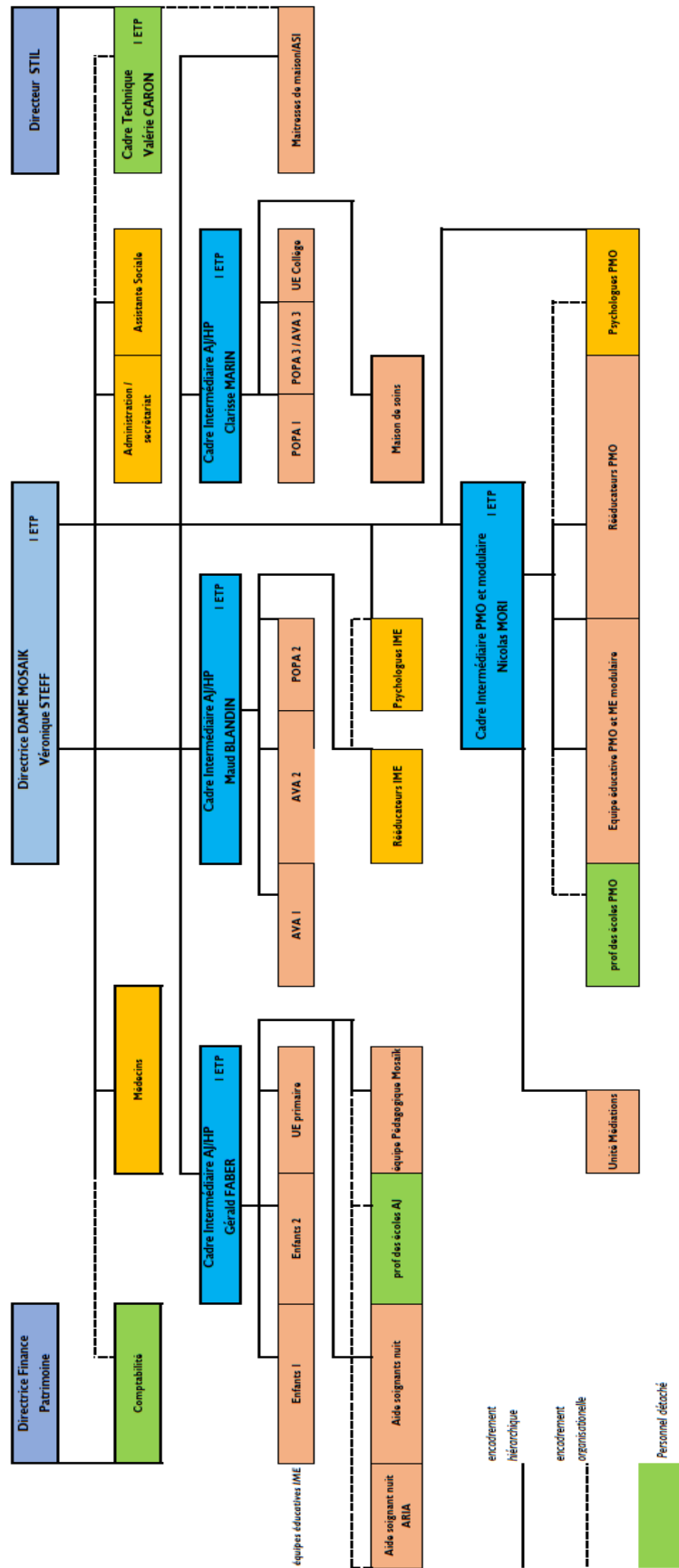
En PMO, le chef de service encadre l'ensemble de l'équipe éducative ainsi que les rééducateurs. Il assure également l'encadrement du travail de l'équipe chargée des activités de médiation au niveau du Dispositif.

L'équipe administrative, l'assistante de service social, les médecins, les psychologues, et les chefs de service sont rattachés hiérarchiquement directement à la directrice.

L'ensemble est conduit sous l'autorité de la directrice de l'établissement, chargée, entre autres, de l'organisation, de la coordination et de la complémentarité des différents domaines d'intervention sur le périmètre.

Les attributions de la directrice sont définies dans le cadre d'un document unique de délégations suivant décret n°2007-221 du 19 février 2007.

Voici l'organigramme du DAME Mosaïk :



## Soutien aux pratiques

Les professionnels de l'AJ/HC bénéficient de séances d'analyse de la pratique professionnelle (APP) assurées par des intervenants de CAPPEAC.

Neuf groupes (équipes éducatives et unité de médiation) sont constitués. Ils se réunissent sept fois par an pour des séances de 2 heures.

Le groupe expérimental créé à la rentrée 2023 n'avait pas été reconduit en septembre 2024, les équipes de nuit n'en ressentant pas le besoin.

L'équipe de PMO bénéficie également d'APP, avec une moyenne de 7 séances annuelles. L'intervenante ayant cessé ses interventions à l'automne 2025, la recherche d'un nouvel intervenant est en cours.

Lorsque des tensions apparaissent dans une équipe, une régulation peut être mise en place : la régulation a pour but l'amélioration de l'organisation du travail en identifiant les perceptions et représentations plurielles des professionnels afin de circonscrire les conflits.

## Continuité des interventions

Depuis la mise en place en 2021 de l'unité de répit, les éducateurs spécialisés ont été recentrés sur la partie « accueil de jour » en leur confiant un rôle de pivot afin d'assurer la transmission d'informations, de veiller à la continuité de l'accompagnement et à la cohérence des interventions sur les groupes éducatifs.

Les éducateurs spécialisés, les Éducateurs de Jeunes Enfants (EJE intervenants au SESSAD) et les moniteurs éducateurs assurent des références.

Deux coordinatrices d'équipe sont présentes sur chacune des deux UEE (Unité Externalisée Élémentaire et collège) afin d'assurer le lien entre l'école/le collège, les partenaires de l'Éducation Nationale et le Dispositif.

Le poste d'infirmière coordinatrice créé en AJ/HC à la rentrée scolaire 2024 dans le cadre de la transformation de l'infirmerie en maison de soins permet d'interagir de façon privilégiée avec les médecins, l'équipe de direction, les équipes éducatives, les familles et les partenaires extérieurs. Le temps dédié à la coordination (0,6 ETP) a permis d'améliorer la continuité des soins. Le rôle hiérarchique envers l'équipe reste confié à une cheffe de service.

Sur l'AJ/HC, chaque équipe éducative bénéficie d'une réunion d'1h30 par semaine avec son chef de service. Les professionnels médicaux, rééducateurs, psychologues, enseignants, ou assistante de service sociale peuvent participer à ces réunions selon les problématiques mises à l'ordre du jour (« réunions pluri »). Lors de ces réunions d'équipe, sont abordés : la gestion des congés et remplacements, la vie des jeunes selon les actualités, des réflexions sur les pratiques et propositions éducatives, les informations descendantes des chefs de service (formations, ...), les préparations des projets personnalisés, les restitutions des projets personnalisés, les retours des entretiens familles, l'organisation de journée exceptionnelle (sortie au ski, ...), les bilans de stage, la présentation d'un jeune qui change de groupe par son référent, etc... De nombreux

sujets, pour lesquels la durée d'1h30 semble souvent insuffisante. Les réunions organisationnelles présentées ci-dessous ont en partie pour objectif de pallier ce manque de temps.

L'équipe pédagogique, l'équipe Psychologues/rééducateurs, l'unité de médiation et l'équipe de nuit bénéficient d'une réunion avec leur chef de service toutes les 6 semaines.

Une réunion de coordination a lieu tous les lundis matin en présence des chefs de service de l'AJ/HC, de la directrice, de l'assistante de direction, de la cadre technique et de l'assistante de service social.

Une réunion de direction hebdomadaire réunit la directrice et les 4 chefs de service du DAME.

Le service de la maison de soins bénéficie de réunions mensuelles et à chaque fois que nécessaire. Environ trois réunions générales du pôle médical sont organisées chaque année en présence des deux directrices des DAME Mosaïk et ARIA.

Le pôle administratif et l'assistante de service social bénéficient de réunions avec la directrice à un rythme bimestriel.

Une réunion institutionnelle a lieu environ une fois par mois, réunissant un éducateur de chaque groupe, un représentant du pôle pédagogique, du pôle médical et du pôle rééducation/suivi psychologique, les chefs de service, l'assistante de service social.

Trois réunions organisationnelles sont fixées en AJ/HC chaque année scolaire : d'une durée de 3h, ce sont des demi-journées où les enfants rentrent plus tôt chez eux (en général la veille des vacances scolaires) ce qui permet à l'ensemble des équipes de pouvoir travailler ensemble, en complément des temps de réunion qui sont insuffisants. Après 3 années d'expérience, ces réunions organisationnelles sont particulièrement nécessaires et appréciées par les équipes. Elles sont désormais inscrites au calendrier d'ouverture et de fermeture de l'AJ/HC, et les parents ont tout à fait compris l'intérêt de ces demi-journées « libérées » pour la bonne continuité des accompagnements de leur enfant.

En PMO, une réunion d'équipe animée par le chef de service tous les mardis après-midi réunit tous les professionnels intervenant auprès des enfants (éducateurs, rééducateurs, psychologues, médecins). La directrice y participe environ une fois par mois.

Enfin, une réunion générale ouverte à l'ensemble des professionnels du DAME est organisée a minima une fois par an.

### Entretiens professionnels

Les entretiens professionnels doivent être réalisés tous les deux ans. Les professionnels présents devant être vus par leur responsable hiérarchique ont bénéficié de leur entretien professionnel en 2025. Lors de ces entretiens sont abordés les parcours professionnels, les objectifs, les souhaits et besoins de formations, et les projections d'évolution professionnelle. Ces entretiens sont également menés au retour d'un arrêt de travail long.

## Qualité de vie au travail

L'obligation de résultat de sécurité au travail pour tous les professionnels s'impose à tout employeur.

Deux référents sécurité sont nommés au sein du DAME Mosaïk, une référente sur la partie AJ/HC et une sur la partie PMO. Elles sont en charge avec la directrice de l'actualisation du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels). Ce DUERP intègre un volet sur les risques psycho-sociaux mais qui devra être réactualisé, notamment via l'action engagée par l'association débutant en 2024 par l'administration d'un baromètre anonyme pour évaluer la qualité de vie au travail de chaque professionnel. Le DUERP a été mis à jour en mai 2025 en collaboration avec des membres de la CSSCT et des représentants de chaque corps de métier.

Même s'il est en baisse en 2025, nous dénombrons encore un nombre trop important d'accidents du travail, principalement en lien avec des manifestations de violence des jeunes accompagnés. Plusieurs actions spécifiques sont menées pour tenter de prévenir des accidents :

- Une formation collective « contention relationnelle de la violence » a été inscrite aux plans de formation 2023, 2024, et 2025. Il est prévu de prolonger cette formation en 2026 sous un nouvel angle avec le Griezit avec une formation intitulée « Autoprotection et protection de l'utilisateur » plus axée sur les modalités d'interventions physiques régulièrement nécessaires au niveau de l'AJ.
- Un lien permanent est fait avec les médecins psychiatres pour rechercher, quand cela est possible et nécessaire, des adaptations de traitements.

Nous avons également inscrit au plan de formation 2025, une nouvelle formation « gestes et postures » particulièrement appréciée des professionnels qui ont pu en bénéficier. Nous essaierons de la reconduire fin 2026.

La problématique de la qualité de vie au travail est centrale dans l'organisation du DAME Mosaïk. Comme indiqué dans la partie « démarche qualité », un comité QVT a vu le jour au sein du DAME en octobre 2024. La première thématique traitée, choisie parmi les items les moins bien notés dans le baromètre QVCT administré en février 2024, est celui de l'interruption de tâches. Le comité a choisi de continuer à travailler ce thème en 2025 avec notamment l'administration à l'ensemble des professionnels d'un questionnaire spécifique sur ce thème.

Les locaux de l'AJ/HC : ils sont très récents (2016) et adaptés à l'accompagnement des jeunes accueillis. Les locaux du service PMO, sont également très récents : le déménagement début janvier 2024 dans de nouveaux locaux dans le bâtiment Empire, s'est accompagné de travaux de rénovation et d'embellissement rendant ce service particulièrement adapté et chaleureux.

Le sentiment de reconnaissance est essentiel dans l'évaluation de la qualité de vie au travail, or les familles sont reconnaissantes de l'accompagnement prodigué à leur enfant et beaucoup n'hésitent pas à l'exprimer en PMO comme en AJ/HC. Le plaisir de venir en AJ/HC pour la grande majorité des jeunes est aussi une reconnaissance importante de la qualité du travail réalisé.

Le bien-être au travail passe par la possibilité de prendre des initiatives et la recherche de sens dans les actions mises en place. Si le cadre est évidemment donné par la direction, une autonomie est laissée aux professionnels dans leur spécialité respective et les initiatives sont encouragées. Tous les projets sont réfléchis en groupe de travail rassemblant plusieurs corps de métier (éducatif, médical, service social...). Le sens est toujours recherché avec les équipes, tout en prenant évidemment en compte les impératifs (juridiques et budgétaires, notamment).

Les chefs de service assurent un management de proximité auprès de leurs équipes. Bienveillance, respect et confiance sont les maîtres mots des relations interprofessionnelles au sein du DAME Mosaïk.

## 6.5. POLITIQUE DE FORMATION

### Orientations générales

Pour l'élaboration de son plan de développement des compétences 2025, l'Acodège a décidé d'axer ses priorités autour de cinq grands thèmes :

- Poursuite de la démarche d'évaluation de la qualité des prestations délivrées par l'association (recommandations des bonnes pratiques professionnelles).
- Actions de lutte contre la maltraitance dans le cadre des prises en charge
- Accompagnement dans la mise en œuvre du Dossier de l'Usager Informatisé (DUI)
- Renforcement des compétences managériales des cadres de direction et échange/analyse des pratiques d'encadrement des équipes.
- Sensibilisation et formation sur la vie affective et sexuelle (VIAS) des adultes en situation de handicap mental, par le biais d'une approche théorique, éthique, éducative et institutionnelle.

Au-delà de ces orientations spécifiques, le plan de développement des compétences 2025 se décompose de la manière suivante

## PLAN MUTUALISE ASSOCIATIF

### DEVELOPPEMENT DES QUALIFICATIONS ET COMPETENCES

- Acquisition de compétences pour les personnels non qualifiés pour le poste tenu
- Développement des qualifications et montées en compétences

### FORMATIONS OBLIGATOIRES

- Prévention et sécurité au travail : risque incendie et électrique, secourisme dont défibrillateurs, hygiène
- Développement professionnel continu (DPC) et dispositions d'amélioration continue des soins

## PLAN DES SERVICES ET DISPOSITIFS

Développement des compétences techniques, individuelles et collectives, nécessaires à la bonne tenue du poste

Développement de compétences individuelles complémentaires dans le cadre de souhait de mobilité

## Plan de développement des compétences 2025 réalisé :

Nombre de participants	Cadre/Non Cadre	Homme / Femme	Catégorie professionnelle des participants	Intitulé de la formation	Durée (h) de la formation en 2025	Organisme de formation
45	2 C 43 NC	38 F 7 H	Administration et Gestion (6) Médecin (1) Services Généraux (2) Psychologue & Paramédical (7) Socio-éducatif (29)	Prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance	6	CREAI
9	9 NC	4 F 5 H	Psychologue & Paramédical (1) Socio-éducatif (8)	Apprendre la contention relationnelle de l'agressivité et de la violence	21	JVC CONSULTING
2	2 NC	2 F	Socio-éducatif (2)	Gestion de la violence	21	GRIEZIT
1	C	F	Psychologue & Paramédical	BECS enfant et adulte TSA et autres TND	17	CeFoRa
1	NC	H	Socio-éducatif	Bouger avec mon référent APS en ESMS	8	ARS et Promotion santé BFC
1	C	F	Médecin	Congrès Génopsy	7	Réseau Génopsy
13	1 C 12 NC	13 F	Socio-éducatif (9) Psychologue & Paramédical (3) Direction et encadrement (1)	Connaissances TDI	7	EVA.DI FORMATION
2	2 NC	2 F	Socio-éducatif (2)	Devenir référent vie affective et sexuelle	6	CREAI
1	C	F	Direction et encadrement	ESMS Handicap Enfance : optimiser vos coupes Serafin 2025	3,5	URIOPSS BFC
12	1 C 11 NC	10 F 2 H	Socio-éducatif (9) Psychologue & Paramédical (2) Médecin (1)	Handicap et autres cultures	14	APF Formation
1	NC	H	Socio-éducatif	Journée de formation et d'information sur le dispositif "Culture Santé"	7,5	ARS
1	NC	F	Socio-éducatif	Technicien en PNL	60	ALLEGORIS
7	1 C 6 NC	7 F	Psychologue & Paramédical (7)	Troubles de l'oralité chez l'enfant	14	OCT-OPUS
1	NC	F	Psychologue & Paramédical	Coordinateur de parcours d'accompagnement et de soins 2024-2025	105	Croix Rouge
1	NC	F	Services Généraux	Certification Maitresse de Maison	245	IRTESS
1	NC	F	Psychologue & Paramédical	Journée thématique "Epilepsie avec handicap, parlons-en"	NC	Equipe Relais Handicaps Rares
7	7 NC	5 F 2 H	Socio-éducatif (7)	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : logiciel DU IMAGO	3	Format* interne référent DUI
3	1 C 2 NC	3 F	Psychologue & Paramédical (1) Socio-éducatif (2)	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : Projet personnalisé	2	Format* interne référent DUI
2	2 NC	1 F 1 H	Socio-éducatif (1) Psychologue & Paramédical (1)	Premiers secours en santé mentale	14	INFIPP
11	2 C 9 NC	9 F 2 H	Direction et encadrement (3) Socio-éducatif (7) Psychologue & Paramédical (1)	Sensibilisation LSF	3	NC
1	C	F	Direction et encadrement	Se préparer à l'inspection : mode d'emploi pour les directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux	3	EHESP
2	1 C 1 NC	2 F	Administration et Gestion (1) Direction et encadrement (1)	Sécuriser la gestion des contrats à durée déterminée	7	NEXEM
11	NC	F	Socio-éducatif (5) Psychologue & Paramédical (2) Administration et Gestion (4)	Prévention des TMS (Gestes et postures)	7	CCI
76	6 C 70 NC	65 F 11 H	Administration et Gestion (5) Direction et encadrement (4) Médecin (1) Services Généraux (3) Psychologue & Paramédical (14) Socio-éducatif (49)	Formation incendie - extincteurs	1	CHUBB
6	6 NC	6 F	Services Généraux (6)	Utilisation produits	1,25	PLG
1	C	F	Direction et encadrement	Cercle des Managers	7	NEXEM
4	4 C	2 F 2 H	Direction et encadrement (4)	Séminaire des chefs de service de l'Acodège : Cursus management	14	DIPSO'S Management
1	C	F	Direction et encadrement	Séminaire des directeurs et directeurs adjoints de l'Acodège : Cursus management	14	DIPSO'S Management

## ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT

---



### Analyse prospective

Les politiques publiques convergent toutes aujourd'hui vers une transformation de l'offre médico-sociale en profondeur et cette volonté se retrouve dans les différentes lois, décrets et objectifs affichés au plan national, régional et départemental.

Le CPOM signé à l'été 2024 reprend ces grands objectifs que sont l'inclusion scolaire, le décloisonnement des structures, et la recherche d'efficience.

Néanmoins, cette **transformation de l'offre** s'accélère dans le secteur enfance avec la mise en place en parallèle dès 2027 de la réforme Serafin. Appelés à devenir des plateformes de services coordonnées, les dispositifs tels que le DAME Mosaïk doivent continuer de faire évoluer résolument leur offre, toujours au plus proche du milieu ordinaire.

Faire évoluer notre offre suppose d'accompagner le changement avec l'ensemble des acteurs de droit commun, et c'est notre ambition, mais certaines questions demeurent :

- Nous avons un objectif affirmé de rééquilibrer l'âge d'accueil sur le service AJ/HC en réduisant le nombre de jeunes adultes maintenus au titre de l'amendement CRETON mais sommes confrontés d'une part au manque de place en structures adulte, notamment en EAM et d'autre part au refus réguliers par ces établissements adultes de beaucoup nos jeunes présentant des troubles du comportement ;
- Nous accueillons un nombre conséquent de jeunes présentant une déficience distincte de notre agrément : jeunes présentant un polyhandicap, des TSA, des troubles psychiques, etc. Nous ignorons pour l'heure comment ces spécificités de publics seront prises en compte dans la réforme Serafin-PH ;
- Nous souhaitons répondre au mieux aux besoins de soins, mais il peut être parfois difficile d'obtenir une réponse adaptée au niveau du secteur psychiatrique hospitalier, faute de moyens suffisants et de places disponibles dans ce secteur ;
- Nous voulons répondre aux objectifs d'activité et de réductions de dépenses fixés dans le cadre de notre CPOM, mais les objectifs de modularité des parcours et d'inclusion attendus par ailleurs peuvent s'opposer : la transformation de l'offre implique souvent une multiplication des transports et des accompagnements individuels nécessitant un taux d'encadrement plus important et pouvant pénaliser l'activité telle qu'elle est calculée par nos autorités actuellement.

## Axes de développement

Pour autant, et sans faire abstraction des préoccupations actuelles de terrain, le DAME Mosaïk s'est saisi de ces questions pour mieux répondre aux enjeux d'avenir. Ces objectifs sont déclinés dans notre projet de dispositif 2022-2026, et intégrés dans le CPOM. Les conclusions de l'évaluation externe réalisée début 2026 nous permettront d'intégrer des axes de transformation et d'amélioration de notre futur projet de dispositif 2027-2031, et notamment de :

- Prolonger le fonctionnement en Dispositif qui permet de répondre à l'objectif de modularité des parcours en réponse aux besoins individuels et à l'enjeu de la précocité des prises en charge grâce à l'accompagnement en PMO des enfants dès la naissance, et au passage des enfants en AJ dès le plus jeune âge lorsque cela répond à leurs besoins et au projet de la famille pour leur enfant ;
- Assurer la pérennisation des deux Unités d'enseignement externalisées élémentaire et collège, projets inclusifs réussis, et proposer aux jeunes sortant de ces dispositifs inclusifs une réponse adaptée qui ne soit pas vécue comme un retour en arrière dans leur parcours ;
- Fonctionner avec une logique de file active et non plus de places avec une organisation souple permettant de réaliser des admissions et des changements de modalités d'accompagnement au fil de l'eau, avec un partenariat étroit avec la MDPH et l'éducation nationale ;
- Profiter de l'externalisation effective du groupe des jeunes adultes les plus autonomes de l'établissement dans le pavillon Arc En Ciel, permettant de développer plus de compétences d'autonomisation chez les jeunes pour inscrire notre offre dans plus d'inclusion.
- Favoriser l'autodétermination en formant les équipes et les jeunes à cette notion ;
- Inscrire résolument le DAME Mosaïk dans la transformation de l'offre, en lien avec l'ARS, en engageant une réflexion sur la création d'un poste de coordinateur en appui de l'équipe de direction ;
- Promouvoir la réflexion éthique et l'appropriation des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) ;
- Optimiser le circuit de l'information au niveau du DAME en renforçant l'utilisation du Dossier de l'Usager Informatisé ;
- Poursuivre la politique d'amélioration continue de la qualité.

Le Dispositif d'Accueil Médico-Educatif Mosaïk, en lien avec ses partenaires, a pour objectif d'être en perpétuelle évolution, dans le respect des politiques publiques et du projet Associatif, en veillant au bien-être et l'épanouissement des enfants et des jeunes accueillis ou accompagnés, tout en répondant aux besoins des familles, et en garantissant aux équipes de bonnes conditions de travail.

À Dijon, le 21/04/2026

Patrice Durovray,  
Directeur Général

Véronique Steff,  
Directrice - DAME Mosaïk



Etablissement financé par



[www.acodege.fr](http://www.acodege.fr)

DAME Mosaik  
18, rue Saint Vincent de Paul  
21000 DIJON  
03 80 41 32 56  
[damemosaik.ime@acodege.fr](mailto:damemosaik.ime@acodege.fr)